



AIDE SOCIALE - ACTION SOCIALE INTEGREE -

La province Nord et la Nouvelle- Calédonie accordent des aides sociales aux personnes âgées et les personnes en situation de handicap, afin d'améliorer leurs conditions de vie.

L'action sociale intégrée est une mesure d'aide à l'habitat, dont le but est d'améliorer les conditions de vie, d'aider au maintien ou au retour à leur domicile, des personnes âgées et personnes en situation de handicap.



■ Bénéficiaires

- Les personnes âgées de plus de 60 ans, bénéficiant du minimum vieillesse,
- Et les personnes reconnues handicapées et bénéficiant d'une allocation pour personne en situation de handicap de la Nouvelle- Calédonie.

Ces personnes doivent :

- résider en province Nord de manière continue,
- et bénéficier de l'aide médicale Nord.

■ Démarches

Les personnes ou familles doivent :

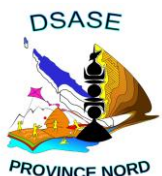
- Rencontrer l'agent de l'Association Renouveau TEASOA lors de sa permanence dans la commune,
- Une fois le dossier administratif complété, TEASOA sollicite une évaluation sociale par l'assistante sociale du secteur, basée au Centre Médico- Social (CMS) :
 - Condition de vie,
 - Etat de l'habitat,
 - Etat de santé,
 - Possibilités financières,
 - Aide de la famille.
- La demande est transmise à l'Association Renouveau TEASOA pour le montage technique du dossier, en lien avec le Service Habitat de la Direction de l'Aménagement et du Foncier (DAF) de la province Nord,
- Une fois finalisé, le dossier passe en Commission des Aides à l'Habitat (CAH).

A savoir :

Pour les résidents en tribu, un acte coutumier de palabre autorisant la construction sur le terrain est nécessaire.

■ Financement

L'aide financière pour la réalisation des travaux est versée directement à l'Association Renouveau TEASOA. L'habitat est subventionné à 99 % par la province Nord.



Le bénéficiaire devra faire un apport personnel de 1 % du coût de la construction.

Pour plus d'informations, contacter l'Association Renouveau TEASOA présente dans sa commune (ou lors de sa permanence) :



BP 22- 98860 KONE
E-Mail : contact@teasoa.nc
Site internet : www.teasoa.nc

Agence Est à Tuo Cèmuhi (Touho)
12 Lotissement Artisanal
Tél : 42 60 60
E-Mail : contact@teasoa.nc

Agence Ouest à Koohnê (Koné)
33 Rue du docteur Paul Arman
Tél : 47 84 20
E-Mail : contact@teasoa.nc

Agence Sud à Waa wi Luu (Houailou)
8 Village- RPN 3
Tél : 47 23 30
E-Mail : contact@teasoa.nc

Agence Nord à Koumac
Lot 14, rue Henri RIEU Vu 11
Tél : 42 64 55
E-Mail : contact@teasoa.nc

Et pour un éventuel complément d'informations, contacter la :

Direction des Affaires Sanitaires et Sociales et des Problèmes de Société (DASS PS)
Service de l'Action Sociale
Hôtel de la province Nord
BP 41- 98860 KONE
Tél : 47 72 30- Fax : 47 71 92
E-mail : dassps-sas@province-nord.nc